



ENTRETIEN

“Plus de 1,2 million d’euros investis dans la sécurité depuis 2020.”

La police municipale bénéficie de moyens accrus pour renforcer son efficacité sur le terrain et veiller à la tranquillité publique. Alexis Haillant, adjoint délégué à la sécurité et à l’informatique, présente les investissements programmés cette année.



Alexis Haillant,
adjoint délégué
à la sécurité et
à l’informatique

Quels sont les engagements de la Ville en matière de sécurité ?

Genas est une ville tranquille et doit le rester. Les Genassiens sont soucieux de conserver ce cadre de vie agréable et sûr. Ils nous le disent régulièrement et nous partageons ce souhait. C’est pourquoi nous avons fait le choix d’investir dans le préventif plutôt que dans le curatif, souvent en lieu et place de l’État. Depuis le début du mandat, nous avons consacré plus de 1,2 million d’euros au renforcement de la sécurité sur notre commune. Recrutements d’agents (une nouvelle policière arrivera d’ailleurs en début d’année), nouveaux équipements, déploiement de la vidéoprotection... La Ville consent des moyens conséquents à des outils optimisant le travail de sa police municipale.

De nouveaux investissements sont-ils programmés ?

La Ville poursuit le déploiement de la vidéoprotection et l’équipement de sa police municipale (lire ci-contre). Par ailleurs, nous prévoyons de nouveaux locaux, sécurisés et accessibles à tous. La Ville va en effet se porter acquéreur d’un espace de 125 m², situé en rez-de-chaussée du futur programme immobilier en face de l’école Joanny Collomb. Son achat est inscrit au budget 2022. D’ici deux à trois ans, nos agents bénéficieront d’espaces de travail fonctionnels, de stationnements en surface et en sous-sol, d’une visibilité accrue...

Comment intervenez-vous pour prévenir la délinquance des jeunes ?

Avec la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, nous pouvons convoquer en mairie les auteurs

de trouble, qu’ils soient majeurs ou mineurs, et leur rappeler leurs droits et devoirs. Les moins de 18 ans sont accompagnés de leurs représentants légaux. Nous misons sur la pédagogie et la médiation pour éviter à certains profils d’entrer dans un cercle vicieux. Ce levier est un instrument de prévention mobilisable en amont des réponses pénales. En aucun cas, nous n’intervenons sur des crimes et des délits relevant du pénal ou après un dépôt de plainte. Genas s’est aussi dotée, depuis l’automne dernier, d’un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Ses membres sont des élus désignés par le maire, des représentants des services de l’État (police, gendarmerie, procureur de la République, Préfet...), des services sociaux et des associations. L’enjeu est de croiser les regards et les expériences, de s’appuyer sur la complémentarité des compétences pour mettre en place des solutions originales et pragmatiques.

UN ARSENAL D'ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ



50 NOUVELLES CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION

Après les 23 caméras de vidéoprotection installées depuis 2020 en entrée et sortie de ville, une cinquantaine vient s'ajouter au dispositif. Elles complètent le maillage existant et seront positionnées aux abords des équipements municipaux. Deux d'entre elles prendront place dans des carrefours stratégiques. Au total, **Genas comptera 73 caméras de vidéoprotection sur son territoire.** Pour rappel, celles-ci filment en permanence, mais les enregistrements ne sont visionnés qu'en cas de méfait.



5 CAMÉRAS-PIÉTONS

Depuis l'année dernière, chaque équipe part sur le terrain avec un agent équipé d'une caméra-piéton fixée à son uniforme. Ce nouvel outil de dissuasion est utilisé quand se produit ou est susceptible de se produire un incident. Il permet d'apporter la preuve irréfutable d'une infraction ou d'une contestation. La caméra s'active de manière manuelle et retranscrit en direct des images et des vidéos, mais aussi la date et le lieu. Sa mémoire tampon permet aux agents de filmer jusqu'à 1 minute avant l'activation du bouton afin de contextualiser la scène. Les personnes filmées sont informées du déclenchement de l'enregistrement.



5 PISTOLETS À IMPULSION ÉLECTRIQUE

En plus de bâtons télescopiques et de gazeuses, la police municipale est équipée de Pistolets à impulsion électrique (PIE). Une arme utilisée en tout dernier recours face à des personnes récalcitrantes. L'agent peut également s'en servir pour neutraliser un animal dangereux. Tous les policiers municipaux seront, bien sûr, formés à leur maniement.



2 NOUVEAUX RADARS PÉDAGOGIQUES

Dans les prochaines semaines, deux nouveaux radars pédagogiques seront installés sur deux axes de la ville.

Ils ne verbalisent pas ; leur fonction est de dissuader les conducteurs d'aller au-delà de la vitesse autorisée, d'enregistrer la vitesse et de comptabiliser le nombre de voitures empruntant chaque jour ces rues dans les deux sens.



1 NOUVEL AGENT

La police municipale accueille un nouvel agent. L'équipe est désormais composée de huit policiers et d'un agent administratif au service des Genassiens. Elle est, pour l'instant, installée au 45 rue de la République.

Supervision lors des manifestations.



Depuis l'année dernière, un opérateur ausculte les écrans lors des festivités afin de détecter tout incident et de guider rapidement les policiers municipaux et/ou les gendarmes sur les lieux.

